

DEMANDE DE CONTRÔLE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce formulaire est valable sur tout le territoire de la CCMV, à savoir les communes d'Autrans-Méaudre en Vercors, Corrençon-en-Vercors, Engins, Lans-en-Vercors, Saint-Nizier-du-Moucherotte et Villard-de-Lans.

1. JE SOUSSIGNE(E)

Nom Prénom
Courriel Téléphone
Raison sociale (professionnels)
N° SIRET (professionnels)

2. PROPRIETAIRE OU GESTIONNAIRE DU BIEN SITUÉ

Adresse (N° et voie)
Complément d'adresse (bâtiment, immeuble, lieu-dit)

Code postal Commune
Référence cadastrale

Demande au Service d'eau et d'assainissement de la Communauté de communes du massif du Vercors de réaliser le contrôle de conformité du raccordement au réseau d'assainissement collectif de la copropriété.

Le service d'eau et d'assainissement me contactera dans les 15 jours ouvrés suivant la réception du présent formulaire pour convenir d'un rendez-vous sur place.

Pour ce contrôle, je souhaite me faire représenter par :

Nom Prénom
Société Téléphone
Courriel

3. ADRESSE D'EXPEDITION DU RAPPORT ET DE LA FACTURE

Nom Prénom
Courriel Téléphone
Adresse (N° et voie)
Complément d'adresse (bât., lieu-dit)
Code postal Commune
Raison sociale (professionnels)
N° SIRET (professionnels)

La personne physique ou morale désignée ci-dessus s'engage à régler les frais liés au contrôle et sera tenue responsable en cas de non-paiement de la facture. Elle sera considérée comme débiteur en cas de poursuite par le Service de Gestion Comptable (Trésor Public) de la Communauté de communes du massif du Vercors.



4. RENSEIGNEMENTS FAISANT OFFICE DE DEVIS : J'ENTOURE LA CASE CORRESPONDANT A MON BIEN

Je calcule le nombre total de points d'eau de mon bien (rez-de-chaussée, étages, garages, ...). Si l'objet du contrôle comporte plusieurs biens (exemple d'une villa et d'un petit chalet distinct), l'ensemble des points d'eau des biens doit être cumulé.

Type de point d'eau	Quantité totale dans le bien
Evier et Lavabo	
Douche et Baignoire	
WC	
Total	

Je reporte ce total dans le tableau ci-dessous pour établir mon devis

Pour faire face aux usagers qui n'ont pas suffisamment anticipé la date de la vente et demandent un contrôle dans un délai inférieur à 6 semaines, la règle est la suivante : A condition que le service ait la capacité d'absorber cette demande sans perturber le respect des délais des autres demandes en cours, le contrôle pourra être effectué soit sous 3 semaines avec une majoration de 100% soit sous 3 jours avec une majoration de 200% des tarifs ci-dessous.

Opération	Tarif en € (Net de taxe)	Sous 3 semaines (majoration 100%)	Sous 3 jours (majoration 200%)
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel comportant 1 ou 2 points d'eau	100 €	200 €	300 €
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel comportant 3 à 6 points d'eau	150 €	300 €	450 €
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel comportant 7 à 9 points d'eau	250 €	500 €	750 €
Contrôle de conformité du raccordement et des parties privatives d'un logement ou d'un local professionnel comportant 10 ou plus points d'eau	400 €	800 €	1200 €
Contrôle de conformité du raccordement des parties communes d'un immeuble	150 €	300 €	450 €
Contre-visite pour contrôler la levée de non-conformité	100 €	200 €	300 €
En cas de refus de visite ou absence au rendez-vous, une facture d'un montant de 100 € sera adressée au demandeur pour règlement.			

5. INFORMATIONS TECHNIQUES SUR LE BIEN

Nature du bien ☐ Maison ☐ Appartement ☐ Autre ☐ Immeuble

Nombre d'appartement à contrôler

Surface m²

Alimentation en eau potable ☐ oui ☐ non

Présence d'une source ☐ oui ☐ non

Fosse septique ☐ oui ☐ non



Nombre de points de collecte des eaux de pluie

Descentes de gouttières (chenaux)

Grilles de surface pour l'évacuation

Selon les informations à votre disposition, les eaux usées sont :

- ☐ raccordées au réseau public d'assainissement collectif
- ☐ ne sont pas raccordées au réseau public d'assainissement collectif
- ☐ je ne sais pas

Les eaux pluviales sont :

- ☐ raccordées à un réseau public d'eau pluviale par le même regard que les eaux usées
- ☐ raccordées à un réseau public d'eau pluviale par un regard différent
- ☐ ne sont pas raccordées au réseau public d'eau pluviale
- ☐ je ne sais pas

6. JE JOINS A MA DEMANDE LES DOCUMENTS SUIVANTS

- ☐ Plan cadastral (ce plan peut être téléchargé sur www.cadastre.gouv.fr)
- ☐ Plans ou schéma des installations d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales

Par la présente, je m'engage à rendre accessible tous les regards et points d'eau du bien pour la réalisation du contrôle. Je prends note du fait qu'en l'absence de regard(s) accessible(s), la réalisation du contrôle pourrait être compromise et le rapport du contrôle sera potentiellement non conforme et me sera adressé et facturé.

Fait à

le

Signature

**Formulaire et documents associés à retourner
par courriel à : contact.eau@vercors.org**

Traitement de vos données

La Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), dont le Président est responsable de traitement, collecte vos données personnelles. Elles sont traitées par ses agents. Ces données sont nécessaires pour permettre la mission du service eau et assainissement, dans le cadre d'une obligation légale. Elles sont conservées dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques. Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) : rgpd@vercors.org